

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Il est grand temps

Si les républicains pouvaient l'oublier, les réactionnaires, les nationalistes, ce qui est tout un, se chargeraient en ce moment, de leur rappeler quel est leur devoir.

Du côté de nos adversaires l'agitation électorale est dès longtemps commencée et ne fait que s'accroître. Ce ne sont qu'appels de fonds réitérés, organisation de comités, réunions bruyantes, tournées tapageuses dans les départements avec un état major dont le général Mercier, Coppée, Lemaître, Cavaignac — ô Godefroy, qui l'eût cru ? — sont le plus bel ornement. Le 2 décembre lui-même, nous devrions dire surtout, a fourni à ces excellentes gens une occasion toute naturelle d'évoquer la toute puissance de la force et de la dictature.

Quant aux républicains que font-ils ? Actuellement nous ne le voyons pas trop. D'aucuns assurent qu'en haut lieu, en vue des élections de mai prochain, on étudie les mesures qu'il conviendrait de prendre « pour défendre la République contre la coalition de ses ennemis, et le suffrage universel contre ses propres erreurs. » Il faut avouer que c'est un peu vague.

Qu'on étudie ces mesures, c'est fort bien ; mais qu'on exagère leur caractère et même leur efficacité dans le cas où elles viendraient à être adoptées, ce serait avoir les conséquences les plus fâcheuses.

En France, il ne faut pas l'oublier, on est très enclin à s'en remettre au gouvernement du soin de toutes choses, surtout lorsqu'on a le gouvernement entre les mains. Tous les régimes ont été successivement victimes de cette erreur d'appréciation et de jugement. La République elle-même n'y a pas échappé. Souvenez-vous des élections de 1885.

On se croyait alors assuré d'une éclatante victoire. On se trouva, le 5 octobre, sans l'avoir prévu, sans même s'en être douté, au lendemain d'un sensible échec. Le parti républicain eut besoin de faire, en vue des ballottages, un effort considérable pour se ressaisir et reconquérir les positions qu'il avait perdues ou qu'il était menacé de perdre.

La vérité, c'est que le parti républicain s'était endormi sur ses précédents lauriers et qu'il avait oublié cet indiscutable axiome qui, en matière électorale, est le commencement de la sagesse : « qu'il n'y a rien de fait tant qu'il reste quelque chose à faire. »

De l'avis général, le ministère d'alors avait montré une mollesse regrettable. Avec les meilleures intentions du monde, il avait en quelque sorte pratiqué la neutralité à rebours, c'est-à-dire au détriment des candidats républicains.

Il importe que, cette fois, il n'en soit pas ainsi. La candidature officielle ne doit pas être rétablie ; ce serait une malhonnêteté doublée d'une faute, et la République doit rigoureusement se l'interdire. Mais il ne faut pas non plus, sous prétexte d'impartialité, laisser les mains libres aux fonctionnaires qui, payés par le gouvernement républicain, n'entendraient user, comme on l'a vu trop souvent, de l'autorité que leur confère leurs fonctions que pour combattre

la République et ses défenseurs. Ce sera t une naïveté coupable.

Le gouvernement, au point de vue électoral, a un rôle très simple et très net. Il doit veiller à la stricte application des lois, ne pas favoriser par esprit de rancune ou pour toute autre raison peu avouable, des ennemis plus ou moins déguisés, empêcher les ennemis de la République de procéder par la violence et l'intimidation, protéger contre eux la sincérité du vote menacé par des manœuvres dont l'audace touche à l'insurrection.

Tel est le devoir du gouvernement. C'est celui d'une sentinelle vigilante.

Le devoir du corps électoral est tout autre ; il agit par lui-même, et pour lui-même ; c'est un souverain qui exerce sa souveraineté.

C'est à lui, à lui-même, de défendre ses intérêts ; il a toutes les libertés, même celle de l'erreur sans laquelle il n'y a pas de liberté. Juge-t-il bien, il recueillera les fruits de sa clairvoyance et de sa sagesse. Se trompe-t-il ou se laisse-t-il tromper, c'est lui qui expie la faute commise. Et avec quelle rigueur ! N'a-t-on pas vu, trois fois dans ce siècle l'expiation d'une candidature naguère acclamée avec enthousiasme s'appeler l'invasion et le démembrement de la France ?

C'est donc aux électeurs, aux seuls électeurs, de peser les conséquences du vote qu'ils auront à déposer dans l'urne au mois de mai prochain. Jusque-là personne ne se le dissimule, les partis vont se livrer une furieuse bataille. Pour les républicains, toute la question, c'est de s'y présenter dans les conditions les plus favorables. Il n'en sera ainsi que s'ils font ce qu'ils ont fait après le 24 mai, après le 16 mai et au temps du boulangisme, s'ils ne comptent que sur eux-mêmes.

Placés en face d'une organisation redoutable qui repose sur la ligne de tous les mécontentements, de toutes les haines et de toutes les rancunes, les républicains ne doivent compter que sur toute leur énergie, leur union, leur dévouement à la patrie et à la liberté. Ils ont à défendre le patrimoine de la France et de la Révolution. Ils n'y parviendront qu'en organisant dans tous les cantons, dans toutes les communes des comités d'action et de propagande. Voilà ce qui presse.

Au temps de la Restauration les libéraux avaient pris une devise qui, mise en œuvre avec persévérance, les mena à la victoire : « Aide-toi, le ciel t'aidera ». Cette devise doit être, à cette heure, celle de tous les républicains. Ils doivent agir toujours, agir partout, agir très vite.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 5 décembre 1901 (matin)

M. Cochery préside.
La Chambre reprend la discussion sur la marine marchande ; on en est à l'article 9, sur lequel M. Goujon présente un amendement que combat M. Caillaux, ministre des finances, et qui est repoussé par 267 voix contre 265.
Et la séance est levée.

Séance de l'après-midi

Dès l'ouverture de la séance la Chambre

vote une proposition de loi adoptée avec modification par le Sénat, tendant à réprimer les fraudes par substitution de personnes dans les examens.

Plusieurs propositions de loi sont renvoyées aux commissions compétentes.

Puis la Chambre reprend la discussion du budget de 1902.

M. Merlou, rapporteur général du budget, répond aux critiques des précédents orateurs.

M. Merlou défend les décisions prises par la commission du budget et montre que cette dernière a essayé de réaliser le plus d'économies possibles.

M. Ribot, monte à la tribune pour faire la critique du gouvernement et de la situation politique présente, qui subit dit-il une véritable crise.

Il critique amèrement les diverses lois votées au cours de cette législature, surtout de ce ministère, et défend le principe des quatre contributions directes que l'on voudrait abolir.

Puis sur une interruption, M. Ribot se livre à l'apologie de l'armée, et combat l'impôt sur le revenu.

Et la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1901

M. Mesureur préside.

M. Viviani dépose une demande d'interpellation sur la violation de la loi et la suppression de la garantie de la défense qui s'est produite à Dijon contre le professeur Hervé.

Renvoyée à lundi.

Puis la Chambre revient aux interpellations sur la crise viticole.

M. Doumergue se plaint de la crise terrible que subissent les départements du Midi ; il expose quelques remèdes immédiats qu'on pourrait apporter à cette triste situation.

MM. Etienne, Roy de Loulay, parlent, le premier pour l'Algérie, le 2^e pour la Charente.

M. Plichon demande que le vin sans emploi, soit transformé en alcool, lequel alcool serait ensuite dénaturé pour servir à des usages industriels.

Plusieurs ordres du jour sont déposés, mais la Chambre vote l'ordre du jour pur et simple par 311 voix contre 197.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 6 décembre 1901

Le Sénat continue la discussion du projet d'emprunt adopté par la Chambre. Les trois premiers articles sont adoptés sans discussion.

M. Le Provost de Launay déclare sur l'ensemble, qu'il ne votera pas le projet et proteste contre les attaques dirigées contre les missionnaires.

M. Desmons, au nom de la gauche démocratique, déclare que ses amis et lui voteront le projet, mais il demande au gouvernement d'abandonner la tradition monarchique, qui consiste à protéger les missionnaires et qu'on tend à la séparation des Eglises et de l'Etat.

Finalement le Sénat vote le projet par 224 voix contre 43.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

La discussion du budget

La discussion générale du budget, qui a déjà occupé deux séances, ne sera sans doute pas close avant lundi ou mardi.

La Chambre doit encore entendre un certain nombre de discours, dont plusieurs, notamment ceux de MM. Denys Cochin, Caillaux, Ribot, Merlou et Rouvier seront fort étendus.

Ce n'est sans doute pas avant le milieu de la semaine prochaine que l'on entamera l'examen du budget de chaque ministère.

A ce moment tous les rapports auront été distribués et aucun amendement comportant une augmentation de dépenses ne pourra plus être déposé.

Le nombre des amendements actuellement entre les mains du président est de 97. Plusieurs surgiront encore pendant le délai de trois jours qui suivra la distribution des

rapports particuliers, si bien qu'en abordant les chapitres, la Chambre se trouvera en présence de 120 ou 130 amendements environ.

Dans ces conditions, il semble impossible que le budget puisse être voté, même au Palais Bourbon avant la fin de l'année.

Dès maintenant il est certain qu'on devra recourir une fois de plus aux douzièmes provisoires.

La Commission de l'Armée

La sous-commission de l'armée s'est réunie jeudi pour fixer la liste des catégories de jeunes gens qui pourront bénéficier de sursis ou de retardement d'appel. Elle s'est efforcée de retirer de l'article 23 nouveau, relatif à ces jeunes gens, tout ce qui pouvait avoir un caractère de privilège et lui donner une portée plus générale et plus démocratique. C'est ainsi qu'elle a décidé d'accorder le droit au sursis ou au retardement aux jeunes gens appartenant à l'industrie, à l'agriculture, qui pourront justifier du caractère d'indispensabilité pour eux de leur faveur.

Tentative d'assassinat contre l'Empereur d'Autriche

On télégraphie de Budapest que l'empereur François-Joseph vient d'échapper à une tentative d'assassinat, commise dans des circonstances assez singulières. Il chassait dans un bois, entouré cependant d'un cordon de soldats. Un individu, originaire de Fiume, nommé Nemiczick, parvint à tromper la surveillance de la troupe, traversa la forêt et fut arrêté seulement à l'instant où, s'approchant de l'empereur, il allait le frapper. Les gendarmes, qui le fouillèrent aussitôt, le trouvèrent porteur d'un poignard. Il a été établi qu'il avait demandé à la femme d'un garde-chasse l'endroit où se trouvait l'empereur. Il avait dit à une autre personne : « Je vais faire un grand coup aujourd'hui ».

Procès de presse

M. Joseph Fabre, sénateur, poursuivait *l'Intransigeant*, devant le tribunal civil, à raison de la loi d'amnistie, pour imputations injurieuses et diffamatoires, se rapportant à l'indisposition qui l'obligea à quitter la tribune lors de son interpellation sur la Ligue de la Patrie française.

Le tribunal a condamné *l'Intransigeant* au paiement de 8.000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement à ses frais, dans cinq journaux de Paris et cinquante journaux de province.

L'Affaire Hervé

Le conseil supérieur de l'instruction publique, réuni hier matin, sous la présidence de M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, a abordé l'examen de l'appel interjeté par M. Hervé contre le jugement du conseil académique de Dijon, qui le frappe d'une peine disciplinaire.

M. Aristide Briand, le défenseur de l'accusé, a fait certaines objections sur la légalité de l'arrêt du conseil académique de Dijon, M. Hervé n'ayant pas eu communication de certaines pièces.

Le conseil supérieur, en présence de ce fait, a cassé l'arrêt du conseil académique de Dijon et, contrairement à la demande du défenseur, a refusé de renvoyer M. Hervé devant ce conseil.

Le conseil a examiné au fond le cas de M. Hervé, dans une séance qu'il a tenu dans l'après-midi, à trois heures et demie. Après avoir entendu MM. Briand et Hervé, le

conseil a rendu par 38 voix contre 13, un arrêt prononçant contre le professeur Hervé la peine du retrait d'emploi.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1898

Le numéro 132,357 gagne 200,000 fr.
Le numéro 299,941 gagne 50,000 fr.
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :
638,540 188,301 351,044 350,537
Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :
262,651 500,254 44,051 185,474
Quarante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations communales 1891

Le numéro 588,729 gagne 100,000 fr.
Le numéro 680,172 gagne 10,000 fr.
Le numéro 646,123 gagne 5,000 fr.
20 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1899

Le numéro 473,741 gagne 100,000 fr.
Le numéro 397,472 gagne 25,000 fr.
Le numéro 64,097 gagne 5,000 fr.
45 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1879

Le numéro 287,049 gagne 100,000 fr.
Le numéro 858,510 gagne 25,000 fr.
Les numéros 114,369 603,328 436,428 989,121 625,630 522,379 gagnent chacun 5,000 fr.
45 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Obligations communales 1880

Le numéro 981,888 gagne 100,000 fr.
Le numéro 12,158 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 871,520 276,225 33,114 917,070 788,024 108,684.
45 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Secours aux agriculteurs

Conformément à la décision antérieure de la Chambre, la commission du budget a reçu communication de la proposition de M. Devins et de plusieurs de ses collègues tendant à la création au ministère de l'agriculture d'une caisse de secours destinée à indemniser les cultivateurs victimes des intempéries, orages, gelées, inondations, etc. Cette caisse serait alimentée par un impôt de 1/0 sur les valeurs mobilières.

Conseil supérieur de l'instruction

Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu, jeudi matin, sa deuxième séance. Le conseil a adopté tous les projets d'arrêtés ou de décrets qui étaient à son ordre du jour. Il a rejeté l'appel fait par le sieur Vergnot d'une décision du conseil départemental du Lot, confirmant l'opposition faite par le maire de Figeac à l'ouverture d'un pensionnat annexé à une école primaire privée.

Recensement

Un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge, voitures non suspendues, suspendues, mixtes ou autres qui ne sont pas affectées au transport des personnes (charrettes, jardinières, tombereaux, etc.), devant avoir lieu avant le 16 janvier dans chaque commune, les propriétaires sont invités à se présenter à la mairie de leurs communes respectives avant le 1^{er} janvier 1902, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules qui sont en leur possessions, sans aucune distinction ni exclusion, et en indiquer l'âge et le signalement. La déclaration dont il s'agit étant obligatoire, une amende de 25 à 1.000 fr. ou de 50 à 2.000 fr. peut être appliquée aux propriétaires qui ne se conformeraient pas à ces dispositions.

Nécrologie

Un journal pédagogique annonce la mort, à St-Jean-du-Gard, de M. Jean-Alexis Marion, inspecteur d'Académie, qui débuta dans ces fonctions en 1878 à Cahors, où il demeura jusqu'en 1880.

M. Marion est l'auteur de nombreux travaux pédagogiques et de diverses éditions d'auteurs anciens.

Il était né en 1829.

CAHORS

Conseil général du Lot

Dans notre numéro de jeudi nous avons annoncé que par décret du 22 novembre, la délibération du Conseil général du Lot relative au calcul des centimes additionnels départementaux de l'exercice 1902, avait été annulée, et que, prochainement le Conseil général serait rappelé en réunion extraordinaire.

Nous pensons pouvoir affirmer que cette réunion aura lieu le 23 décembre.

LES ELECTIONS PROCHAINES

Nous publions d'autre part, de notre collaborateur C. R., un article relatif aux élections législatives prochaines, qui semblent peu, encore à cette heure, préoccuper nos amis.

Cet article, nos amis le liront avec intérêt car il est de toute actualité, de toute nécessité, même plusieurs mois avant la consultation du suffrage universel. Paraître nous désintéresser de la lutte serait en effet une faute, et c'est pourquoi nous croyons qu'il n'est pas trop tôt pour nous occuper de ces élections si importantes, en appelant dès maintenant sur elles l'attention de tous nos amis.

Contre les Congrégations

Cour d'Assises du Lot

Ainsi que nous l'annoncions dernièrement, la session des assises (4^e trimestre) qui s'ouvrira le 16 décembre n'aura à s'occuper que d'une affaire de faux en écritures publiques.

Cette affaire sera intéressante ; elle promet dans tous les cas, de montrer une fois de plus combien les pères de famille ont tort d'avoir une confiance excessive dans l'innocence des congréganistes.

Car, ce crime de faux en écritures publiques, a été commis par deux religieuses, sœur Donat et sœur Bach. La première a passé pour l'autre l'examen du Brevet simple, de telle sorte que si sœur Donat n'avait pas été pincée, sœur Bach pouvait impunément instruire, grâce à un diplôme volé, les enfants qui lui auraient été confiés.

Ces deux religieuses ont fait des aveux complets : Seront-elles punies ou acquittées ? et dans le cas où elles seraient reconnues coupables, quelle est la peine qui leur est applicable ?

Avec l'ancienne juridiction, la peine qu'en courraient ces deux religieuses serait de 5 à 20 ans de travaux forcés ; mais depuis hier, la Chambre et le Sénat ont modifié la loi en ces termes :

Article 1^{er}. — « Toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit.

Article 2. — Quiconque se sera rendu coupable d'un délit de cette nature, substituant une tierce personne au véritable candidat, sera condamné à un emprisonnement de 1 mois à 3 ans de prison et à une amende de 100 fr. à 10 000 fr. ou à l'une de ces peines seulement.

Article 3. — Les mêmes peines seront prononcées contre les complices du délit.

Article 5. — L'action publique ne fait pas obstacle à l'action disciplinaire dans tous les cas où la loi a prévu cette dernière. »

Voilà les peines qu'en courraient sœur Donat et sœur Bach si le délit avait été commis après le vote de cette loi ; mais elles tombent toutes deux sous le coup de l'ancienne juridiction.

Quoiqu'il en soit ce n'est pas elles qui devraient être frappées.

Elles n'ont été que des instruments dociles de leurs chefs : faibles, elles ont obéi à un ordre, elles méritent la pitié de tous.

Mais ce que nous désirerions, ce serait un verdict impitoyable pour ceux ou celles qui ont fait commettre une telle faute à ces deux malheureuses.

Or, où sont-ils ceux ou celles qui sont la cause des tortures morales dont souffrent depuis plus d'un an sœur Bach et sœur Donat ?

Bien loin sans doute, cachés dans un couvent et sous un nom d'emprunt, inconnus pour la loi.

C'était eux pourtant qu'il fallait trouver, traîner en justice et frapper.

Dans tous les cas, cette affaire est un argument terrible contre les congrégations, c'est une arme de plus dont doivent se servir les adversaires de ces écoles où l'instruction peut être donnée dans des conditions scandaleuses.

On ne saurait rester indifférents en pré-

sence de pareils faits, et mépriser de tels moyens de lutte.

Nos adversaires ne sont pas si délicats : ils savent, eux, se servir à leur profit de nos moindres fautes ; dès lors pourquoi nous autres hésiterions-nous ? et surtout à cette heure, où les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis sur les demandes en autorisation formulées par les congrégations.

LA RÉD.

Mairie de Cahors

Par suite d'un nouveau cas de rage canine survenu le 5 décembre courant, le public est informé qu'un second arrêté concernant les chiens a été pris le même jour par le Maire de Cahors et affiché aux endroits accoutumés.

Nécrologie

M. Jean Parazines, un des contre-maitres de l'imprimerie du *Journal du Lot*, vient d'avoir la douleur de perdre son beau-père, M. Bourrières.

Au nom de tous ses camarades d'atelier et au nom de la rédaction du journal, nous adressons à M. Parazines et à sa famille nos sincères condoléances. LA RÉD.

Courrier de Cahors à Montcuq

M. Boudou, maire de Montcuq, conseiller général a reçu de la direction des postes la réponse suivante à un vœu qu'il avait déposé à la dernière session du Conseil général demandant « que l'administration des postes du département du Lot soit invitée d'urgence à établir un courrier partant de Cahors après l'arrivée du train de Paris à sept heures du matin et allant à Montcuq ». Ce vœu avait été voté à l'unanimité.

« Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après la réponse qui m'est faite par l'administration, à l'occasion du vœu émis par le conseil municipal de votre commune et appuyé par le conseil général, en vue d'obtenir la création d'un deuxième courrier en voiture de Cahors à Montcuq.

La réalisation de cette mesure entraînerait pour l'administration des postes et télégraphes une dépense évaluée à 2.000 fr. par an, que la situation des crédits affectés aux transports des dépêches ne permet pas d'autoriser.

En effet, ces crédits sont insuffisants pour faire face aux dépenses occasionnées par les services existants et, dans ces conditions, l'administration est tenue à la plus stricte économie. Elle se trouve dans la nécessité d'ajourner toute amélioration devant entraîner une nouvelle dépense.

Pour ces motifs, il n'est pas possible de donner, quant à présent, satisfaction à vos administrés.

• Veuillez agréer, etc. »

Auditions Orphéoniques

Le ministre des beaux-arts vient d'adresser aux préfets une circulaire au sujet de l'accord intervenu entre le syndicat de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique et les sociétés orphéoniques. Des divergences s'étant produites au sujet de cet accord, le ministre examine les cas divers et les règles ainsi :

I — Exécutions publiques données par les sociétés musicales elles-mêmes. — Seront considérées comme recette indirecte : 1^o Les souscriptions à un ou plusieurs concerts par des personnes étrangères à la société musicale, ainsi que les souscriptions à plus de deux places par concert par les membres de ladite société ; 2^o le prix des billets d'une tombola ; 3^o le montant d'une quête, sauf dans le cas où elle serait faite au profit unique et exclusif d'une œuvre publique de bienfaisance ; 4^o le produit d'un vestiaire, si le droit est supérieur à 50 centimes ; 5^o le produit de la vente d'un programme. Au contraire ne seront pas considérées comme recette indirecte : 1^o Les cotisations des membres actifs ou honoraires ; 2^o les subventions accordées aux sociétés par l'Etat, les départements ou les communes.

II. — Exécutions publiques organisées avec le concours des sociétés musicales ou des musiques militaires, par les municipalités ou par une collectivité agissant dans un but unique et exclusif de bienfaisance publique ou d'utilité publique. — Seront considérées comme recette indirecte, indépendamment des cinq cas prévus au paragraphe précédent ; 1^o la location des chaises, si le concert a lieu sur une place ou dans un jardin public ; 2^o la location d'une salle à une société musicale

faite par une municipalité ou par un tiers. Au contraire, ne seront pas considérés comme recette indirecte, les subventions accordées ou les souscriptions recueillies à l'occasion des concours, kermesses ou fêtes locales, à la condition que ces subventions ou souscriptions ne donnent droit à aucune entrée.

Marché aux oies et canards

La place de la République est tous les jours occupée par un grand nombre de vendeurs d'oies ou de canards.

Ces jours-ci notamment ce marché est très garni.

Voici le nombre d'oies et de canards que les bureaux d'octrois de notre ville ont enregistré pendant le mois de novembre.

	Oies	Canards
St-Georges.....	1080	209
Queyssines.....	335	128
La Barre.....	107	48
Valentré.....	78	14
Port.....	48	24
Pont Philippe.....	43	8
Pont Neuf.....	29	8
Gare (grande vitesse)...	22	18
Totaux...	1742	457

Arrestation

La police de notre ville a mis hier en état d'arrestation les nommés Peyrot Clément, de Boissel (Cantal) âgé de 36 ans, et Rigne Victor, de Paris, âgé de 27 ans.

Ces deux individus en état de vagabondage se présentaient dans les maisons, demandaient l'aumône, injuriaient et menaçaient violemment les personnes qui refusaient de leur donner.

Quand on les a arrêtés ils ont refusé de se rendre à pied au commissariat.

Ajoutons que Peyrot et Rigne ont déjà subi plusieurs condamnations pour délits divers.

Ils ont été écroués à la prison.

Théâtre de Cahors

Nous avons la bonne fortune de pouvoir annoncer à nos lecteurs qu'il leur sera donné d'assister prochainement à la représentation de l'étourdissant succès actuel du théâtre du « Palais-Royal », de M. Tristan Bernard. M. Tristan Bernard est l'auteur entre autres pièces à succès, de ce fameux *Anglais tel qu'on le parle* dont la renommée est aujourd'hui universelle. Il était en vogue de voir exercer sa verve comique dans une pièce de longue haleine. Aussi *L'Affaire Mathieu* était-elle attendue avec impatience. Cette attente n'a pas été déçue et la pièce du « Palais-Royal » a obtenu un éclatant succès. C'est un vaudeville à la fois attachant et d'une intensité comique extraordinaire, avec une justesse et un esprit de dialogue qui font revivre la belle époque de *Labiche*.

M. Tristan Bernard a choisi pour faire connaître la pièce dans toute la France M. L. Poirier dont les hautes qualités d'administrateur et de directeur artistique lui étaient connues et qui a su réunir pour interpréter dignement *L'Affaire Mathieu* une troupe de tout premier ordre.

Voilà donc une charmante soirée assurée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 5 ET 8 DÉCEMBRE

Allégo militaire,	Brunet.
Stradella (ouverture),	Flotow.
L'Estudiantina (valse),	Lacôme.
Mireille (fantaisie),	Gounod.
Le Singe Vert (quadrille),	Métra.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 7 décembre 1901

Naissance

Labarthe, Maurice-Fernand, rue Rousseau.

Viguié, Jeanne-Joséphine, caserne Bessières.

Décès

Bourrières, Jean, perruquier, 64 ans, rue Saint-Georges, 3.

Marget, Louis, terrassier, 59 ans, célibataire, à l'hospice.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'ÉVÈQUE. — Foire. — Bœufs gras, 30 fr. les 50 kilos ; peu d'affaires sur les attelages.

Porcs gras, de 75 à 110 fr. l'un ; baisse sur les porcelets.

Oies et canards, de 75 à 85 c. la livre.

Poules, 55 c. la livre.
 Poulets, 70 c. la livre.
 Lièvres, 90 c. la livre.
 Perdreaux, 2 fr. l'un.
 Lapins domestiques, 30 c. la livre.
 Grives, 40 c. l'une.
 Œufs, 1 fr. la douzaine.
 Blé, de 13 à 13 fr. 50 les 4/5.
 Maïs, de 10 à 10 fr. 50 les 4/5.
 Châtaignes, de 4 à 6 fr. les 4/5.

Arrondissement de Gourdon

LABASTIDE-MURAT. — Conférence publique. — Mardi soir, a eu lieu à l'école de garçons, une conférence organisée par M. Mottaz, instituteur.

Plus de soixante personnes, amies de l'école laïque, assistaient à cette réunion.

On voit donc par là que si M. Mottaz est la bête noire de nos cléricaux, il peut du moins compter sur le concours de sincères républicains.

Après la causerie sur « l'Ancien Régime » qui a été fort applaudie, une série de vues lumineuses des monuments de l'Exposition et des principaux paysages de l'Europe, a été goûtée du public.

Nous adressons au conférencier nos sincères félicitations. Nous espérons qu'il ne s'en tiendra pas là et que dans quelque temps, il nous offrira une nouvelle soirée aussi récréative, aussi intéressante que celle de mardi.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Bœufs gras, 50 fr. les 50 kilos ; peu d'affaires sur les attelages.

Veaux, de 75 à 85 c. le kilo.
 Porcs gras, de 38 à 41 fr. les 50 kilos.
 Baisse de 5 fr. sur les porcelets.
 Brebis et moutons gras, de 65 à 70 c. le kilo.

Oies grasses et canards, de 75 à 90 c. la livre.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.
 Poulets, de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire.
 Lièvres, 1 fr. la livre.
 Perdreaux, 1 fr. 60 à 2 fr. l'un.
 Grives, 40 c. la livre.
 Lapins domestiques, 30 c. la livre.
 Œufs, 1 fr. 05 la douzaine.
 Blé, de 15 à 16 fr. l'hect.
 Maïs, de 12 à 13 fr.
 Châtaignes, de 5 à 9 fr. l'hect.
 Marrons, de 2 à 3 fr. le 1/5.

**A LOUER
 A CAHORS**

GRANDE MAISON
 (Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

VARIÉTÉS

Le plus sobre Régiment de France

On sait que l'Armée a déclaré la guerre à l'Alcool. Mais quelles mesures pratiques emploie-t-elle à l'appui des Instructions ministérielles ? Comment s'y prend-elle pour combattre méthodiquement le fléau ?... Voici, pour y répondre, ce qui se passe dans un régiment cité pour sa tempérance.

C'est l'Almanach du Drapeau qui parle, ce petit livre, si vivant, si pittoresque, si bien informé sur tout ce qui concerne l'Armée, et qui vient de paraître, pour 1902, troisième année, à la Librairie Hachette.

En pleine Bretagne, à Vitry, au pays de l'eau-de-vie, de cidre et des « rudes caboches », un régiment d'infanterie, le 70^e a mérité, pour sa sobriété, d'être donné en exemple.

Le Colonel s'applique à corriger les alcooliques qui lui arrivent des champs ou de l'atelier. Et d'abord, il entend de les gagner à la bonne cause par des réunions, des causeries organisées le soir, intéressantes et illustrées.

Mais le Colonel pense aussi qu'une bonne cuisine satisfait un estomac sain et le détourne des boissons qui brûlent les muqueuses et trompent la faim. En conséquence, au 70^e, les plats sont en abondance et bien préparés. Le Colonel encourage la cuisine bien faite par des Concours entre Compagnies. Voici, à ce sujet, un extrait du rapport du Régiment :

« Un concours de Cuisine aura lieu mercredi. Le menu du repas comprendra : Soupe au pain de guerre, bifteck aux pommes.

« La commission des ordinaires sera chargée de déguster et de déterminer quel est l'ordinaire le meilleur. »

Et le lendemain :

« Le Concours de Cuisine qui a eu lieu hier matin a donné en général de très bons résultats. La 10^e compagnie a été classée la première, la 9^e la seconde, et la 8^e la troisième. Le cuisinier-chef de la 10^e compagnie pourra jouir d'une permission de six jours, celui de la 9^e d'une permission de quatre jours, et celui de la 8^e d'une permission de deux jours. »

Une société de tempérance au régiment. — Le Colonel du 70^e a imaginé des Concours de Tempérance.

Une Société de Tempérance approuvée et autorisée est établie. La liste d'adhésion est à la Salle d'honneur. Cotisation : 1 fr par an.

En plus de cette Société dont les Membres doivent prêcher d'exemple, toutes les compagnies concourent entre elles pour la sobriété et voici le résultat d'un Concours, celui du 4^e trimestre de 1900 :

« Les 5^e, 11^e et 12^e compagnies qui n'ont pas eu une seule punition pour ivresse, dit le Colonel au rapport, auront chacune trente jours de permission qui seront répartis par les Capitaines entre les hommes les plus dignes. Les titres de permission porteront la mention : Concours de Sobriété, à l'encre rouge.

« Les 7^e et 8^e compagnies, qui ont eu 76 et 78 jours de punitions, sont prévenues que si elles continuent à donner le mauvais exemple, elles seront privées d'une partie des permissions de Pâques.

« MM. les Officiers et Sous-Officiers doivent saisir toutes les occasions de faire comprendre aux hommes combien ils sont coupables de se livrer à la boisson. Il ne faut pas faire de longs discours : quelques mots placés à propos suffisent. Quand un homme sera puni pour ivresse, on lui lira sa punition devant toute la compagnie. Il sera ensuite reconduit à la salle de police ou à la prison. »

La Tempérance et la Tradition du 70^e. — Le Colonel a porté à la connaissance du Régiment la lettre ci-dessous, reçue d'un ancien soldat du 70^e demeurant à Thiers.

« Mon Colonel, Vous m'excuserez de mon griffonnage et de la trop grande liberté que je prends pour vous dire que je viens de lire un article de journal qui m'a fait grand plaisir, cet article concernant la sobriété préconisée par le Colonel du 70^e de ligne dans lequel j'ai fait mon congé de 1859 à 1865 sous le matricule 8515.

« J'ai la satisfaction de vous dire, mon Colonel, qu'il en était de même de mon temps.

« M. de Boistertre, notre Colonel, détestait beaucoup les ivrognes : Il se faisait présenter tous les samedis les hommes qui avaient été punis de prison ou de salle de police pour ivrognerie. Un jour, le 9 octobre 1863, passant près de ces derniers, peu nombreux, il est vrai, il en remarqua un qu'il avait vu plusieurs fois et lui dit : « Vous êtes donc incorrigible ? J'ai honte pour vous. Je désirerais qu'il n'y ait pas un ivrogne au 70^e. Je déteste tellement les ivrognes que je préférerais voir près de moi, sur le Champ de bataille, un voleur qu'un ivrogne, car le voleur pourrait m'être utile, l'autre non.

« Le Soldat devint honteux et humilié et promit de se corriger. Il tint parole et, partant de ce jour, fut un modèle de sobriété. Six mois après il passait aux Voltigeurs.

« Nous étions 14 enfants de la ville de Thiers qui avons fait notre service au 70^e de Ligne ; 8 sont morts, nous restons encore 6 de vivants : 3 grenadiers, 3 voltigeurs, auxquels j'ai communiqué l'article du journal et tous les 6 nous avons dit : « Bravo mon Colonel, et salut au 70^e. »

« Veuillez agréer, etc. »

On voit que le 70^e est un Régiment où la Tempérance n'est pas d'hier. C'est un noble dessein, digne des Officiers les meilleurs, de travailler à faire de tous leurs Soldats des hommes sobres et sains.

BULLETIN FINANCIER

La hausse nouvelle et importante de la Rente extérieure espagnole a provoqué une reprise générale des fonds d'Etats français et étrangers.

Notre 3 0/0 a passé de 101,52 à 101,60 ; le 3 1/2 0/0 de 101,60 à 101,67, l'amortissable clôture à 100,12.

La reprise est notable sur les actions des Sociétés de crédit : le Comptoir National d'Escompte à 577 ; le Crédit Foncier à 715 ; le Crédit Lyonnais à 1.010 et la Société Générale à 608.

Les réalisations ont continué sur les chemins français : le Lyon revient à 1.570 ; le Midi se traite à 1.328 ; le Nord à 1.985 et l'Orléans à 1.620.

Le Suez reste à 3.805. Parmi les fonds étrangers, la baisse du change en Espagne a amené la hausse de l'Extérieure qui s'est avancée à 72,76, pour revenir en clôture à 75,40 en hausse de 1,50 sur le dernier cours précédent.

L'Italien finit à 100,95 ; le Portugais à 27,72 ; le Russe 3 0/0 1891 à 85,50 ; le Turc D à 27,07 et la Banque Ottomane à 534.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envoieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delatré éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, pianos et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	2089	1249	0 80 à 1 80	
Vaches.	678	558	0 74 à 1 16	
Taureaux.	138	113	0 76 à 1 24	
Veaux.	1451	1331	1 40 à 2 06	
Moutons.	14410	12000	1 10 à 2 06	
Porcs.	5073	5073	0 90 à 1 28	

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX	
			EXTRÊMES	
Bœufs.	218	162	56 à 73	
Vaches.	56	35	40 à 60	
Moutons.	819	379	73 à 83	
Porcs.	2017	2013	46 à 50	

Vient de paraître :

**LE GRAND-ANNUAIRE
 DU LOT
 POUR 1902**

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS

Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie
 Et chez tous les libraires du département

AVIS

Mlle EUPHRASIE IMBERT, dépositaire de journaux, 73, boulevard Gambetta, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle que depuis le 1^{er} décembre courant elle reçoit et met en vente tous les grands journaux de Paris, tels que le Figaro, l'Aurore, le Journal, l'Intransigeant, la Petite République, l'Echo de Paris, etc., etc. Mlle IMBERT était déjà dépositaire de tous les journaux locaux et régionaux, de la Raison, du Matin, du Français, etc. et de toutes les œuvres éditées ou vendues par la librairie de la Dépêche.

A VENDRE

La plus jolie Propriété du Lot

CONTENANCE 25 HECTARES

PRAIRIES, VIGNES, TERRES et BOIS

Pour visiter et pour traiter, s'adresser : à Cahors à M. Cubaynes, rue Clément-Marot et à Paris Office du bâtiment 66, rue du Rocher.

LE

PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XXV

— Savez-vous, disait Yvonne, lorsqu'elle entendait ces paroles du vieux savant... ce que ce père et cette fille me rappellent ? Il me vient à l'esprit un souvenir du moyen-âge. Une jeune fille, savante comme Geneviève et belle comme elle, ajoutait Yvonne en souriant à son amie, occupait la chaire de son père et professait à sa place ; mais afin que les escoliers qui l'écoutaient ne fussent pas distraits par sa merveilleuse beauté, cette jeune savante ne parlait que le visage voilé.

Geneviève laissait dire et souriait finement en menaçant du doigt sa compagne.

— Eh bien, oui, je le répète, disait-elle. Entre ce père et cette fille, dans cet enclos mystérieux, à côté de ce puits légendaire, au milieu de cette rue, je me crois transportée au XIV^e siècle, où le censier de sainte Geneviève donna à ce chemin perdu le nom de rue du Puits-qui-parle. Car enfin ce puits parlait, telle est du moins l'origine de son nom. — Peut-être parlerait-il encore, dit Yvonne avec une certaine animation. Moi j'en ferai quelque

jour l'épreuve ; rien ne serait plus facile. Ce puits n'est-il pas un peu votre propriété puisqu'il est encastré dans le mur du jardin. Avec la permission de M. Davillier, je ferai enlever l'auvent qui le recouvre, et je frémis d'avance à la pensée de ce que nous entendrons.

— Vous avez trop d'imagination, mademoiselle, dit Charles ; il m'en coûte de vous désenchanter, mais la voix qui se faisait entendre n'était qu'un écho remarquable. Peut-être même, si vous lui confiez encore aujourd'hui une de vos pensées intimes, vous la renverrait-il avec une fidélité irréprochable.

— Eh bien ! nous essaierons. Mais sa légende est autrement poétique et bien plus moyen-âge que votre explication positive digne du XIX^e siècle ! dit Yvonne avec un mépris superbe pour notre époque de lumière.

Ecoutez plutôt si ce que j'ai recueilli, car je me suis renseignée, n'a pas un quelque chose de surnaturel... ou tout au moins d'inquiétant... d'explicable... Hélas ! de nos jours la science qui explique tout ne nous laisse même plus frissonner tout à notre aise ; c'est pourtant quelques fois bon d'avoir peur !...

Alors, avec un son de voix approprié au sujet, Yvonne conta sa lugubre légende.

« Un mari, éprouvant le besoin de se débarrasser de sa femme, l'emporta une nuit jusqu'au puits qui se trouvait où il est encore. Arrivé là, il l'y précipita et ne s'éloigna qu'après avoir entendu le bruit de son corps s'enfonçant dans l'abîme. Le lendemain, poussé malgré lui vers le puits, il entendit monter d'en bas une voix caverneuse, effroyable ; cette

voix répétait à intervalles égaux : Assassin ! assassin !

« Le misérable perdit connaissance ; des passants étant accourus entendirent aussi la voix sinistre !... »

— Que dites-vous de ma version ? demanda Yvonne triomphante.

Je dis, mademoiselle, qu'elle est incomplète, et je vais avoir le triste courage de déposer votre légende. En voici la suite et l'explication : « Parmi ces passants, quelques-uns se risquèrent dans le gouffre et repêchèrent la femme qui était parvenue à se réfugier en tombant dans une cavité latérale du puits. Elle raconta tout et son mari fut pendu. »

Ma légende n'est peut-être pas aussi poétique, terminée de la sorte, mais elle contient au moins une sage moralité.

— Je ne me tiens pas pour battue, dit Yvonne, et je ne désespère pas d'entendre à mon tour parler le puits.

XXVI

— Me voici toute triste, mes amis, dit un jour Yvonne en entrant chez M. Davillier. Ce méchant Pierre va probablement nous quitter bientôt. Pendant que nous l'attendions à Paris, il était à Cherbourg où la nostalgie de mer l'a conduit. Ah ! ces marins, ils ne peuvent pas vivre ailleurs que sur un navire. M^{me} Dérouville est désolée, elle avait espéré garder son fils longtemps encore près d'elle. Le congé qui lui avait été accordé à la suite de ses blessures devait être illimité ; la santé de Pierre n'est pas encore tellement solide qu'il soit

prudent à lui de reprendre la mer.

— Son départ est-il donc décidé ? J'avais compté l'avoir à notre mariage, dit Charles en regardant Yvonne.

— Non, ce voyage n'est pas définitivement arrêté, mais Pierre sollicite auprès du ministre afin de faire partie d'une nouvelle expédition qui se prépare.

— Comment, Pierre partirait sans que je pusse le revoir ? Ne viendra-t-il pas nous faire ses adieux ?

— Je ne le pense pas, c'est nous qui retournerions en Normandie ; mais je veux encore espérer que sa mère aura encore assez d'influence pour le retenir.

Assise dans l'ombre, Geneviève avait entendu cette annonce du départ de Pierre sans témoigner ni intérêt, ni surprise ; mais quel effort elle avait dû faire pour cacher l'impression que cette nouvelle lui causait ! Ah ! si jusqu'alors elle avait ignoré quelle place le jeune marin occupait dans son cœur, la douleur qu'elle ressentait ne lui laissait plus aucune illusion. Elle l'aimait de toute la force de son âme.

Tant que Geneviève avait pu croire que, par un sentiment de justice chevaleresque, Pierre avait sacrifié pour elle son amour et son cœur, elle avait trouvé tout simple de se mettre à sa hauteur en refusant l'offre qui lui était faite. Sa fierté d'abord et la bonté de son âme lui avaient rendu l'oubli d'elle-même facile.

(A suivre.)

MADEMOISELLE MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

II

Dans les fleurs

Elle le touchait presque. Il mit son lorgnon pour la regarder.

— Quelle ravissante créature ! pensa-t-il tout d'abord.

Qu'est-ce qui peut bien m'amener ici ? Ne prenez pas la peine de m'adresser cette question, elle se lit sur votre visage. J'ai tout entendu... bien sans intention, vous le comprenez, dit-elle d'un ton dégagé, pendant que le jeune homme continuait à la regarder fixement, bouche muette, son lorgnon sur yeux. En entrant dans la serre par un pur hasard, j'ai entendu les derniers mots que vous a adressés Mlle Dangerfield. Ils étaient un peu plus que piquants et rien moins qu'aimables, n'est-il pas vrai ?... Permettez-moi de vous fé-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

liciter, monsieur Dangerfield.

— Me féliciter !... répéta Dangerfield en laissant tomber son lorgnon. Et de quoi ? au nom du ciel ?...

— D'avoir échappé au malheur d'être le mari d'une femme pareille. Croyez-moi, Scarswood et les huit mille livres de revenu ne payeraient pas le chagrin que tout honnête homme éprouverait s'il avait la sottise d'unir sa vie à celle de Catherine.

— Oh ! madame, un mari intelligent fait de sa femme ce qu'il veut, et je me crois de force je l'avoue, à dompter le caractère d'une femme comme Catherine.

— Vous vous faites des illusions, car vous n'y arriveriez pas. Voyez-vous, monsieur Dangerfield, je parle par expérience. Je sais quel sang coule dans ses veines.

— Un très bon sang... et sain, et riche... du moins du côté paternel.

A ce côté paternel !... dit-elle avec une grimace d'ironie indescriptible. Monsieur Dangerfield, avez-vous connu sa mère ?

— Certainement, je l'ai connue, une très belle femme et aussi aimable qu'elle était belle. Le colonel Dangerfield... Sir John, était colonel alors... a épousé Mlle Lascelle et Catherine est née dans cette maison, pendant le séjour qu'ils venaient faire ici aux fêtes de Noël. Vous pouvez avoir connu son père et sa mère. Vous semblez, dans tous les cas, fort bien connaître sir John. Mais ne venez-vous pas de me dire qu'elle tient ses méchantes dispositions et de l'un ou de l'autre ; je sais parfaitement le contraire.

M^{me} Vavator l'avait écouté tranquillement en caressant toujours son éventail, et elle partit d'un éclat de rire quand il eut fini.

— Je vois bien que vous connaissez tout. Quel âge avait Catherine quand son père et sa mère ont quitté l'Angleterre pour aller dans l'Inde ?

— Deux ou trois ans environ. Etant si bien au fait de tout, vous devriez savoir cela aussi. Est-ce en Angleterre ou dans les Indes que vous avez fait connaissance de cette famille ?

— Ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pays, monsieur Dangerfield.

— Est-ce le baronnet que vous avez connu ? A vous dire la vérité, il nous a semblé bien soucieux et bien chagrin, quand il vous a présentée. Avez-vous connu la défunte épouse du colonel Dangerfield, madame Vavator ?

— J'ai connu la défunte épouse du colonel, monsieur Dangerfield,

— Et pourtant, vous paraissez vouloir dire que Catherine tient son caractère de sa mère. Il faudrait alors que ma tante eût bien changé depuis la dernière fois que je l'ai vue.

— Je le répète, monsieur Dangerfield, dit M^{me} Vavator, elle tient son affreux caractère de sa mère. C'est même le seul héritage qu'elle lui ait laissé. Et elle lui ressemble... elle lui ressemble tellement, répéta M^{me} Vavator en riant, qu'en la voyant, j'ai cru voir son fantôme.

— Elle ressemble à sa mère, s'écria Dangerfield. Je vous demande pardon, madame Vavator, mais vous rêvez. Elle ne ressemble

pas plus à sa mère que moi. M^{me} Dangerfield une belle femme.

— Ce que ne sera jamais notre impétueuse héritière. Je tombe d'accord avec vous, monsieur Dangerfield. Et pourtant, vous m'avez dit que vous en étiez amoureux et que vous vouliez l'épouser.

— Je pense ce que j'ai dit, répondit le jeune homme d'un air résolu. Je veux l'épouser.

— Elle, ou sa fortune ?

— Je ne vis pas en quoi ceci vous regarde, madame Vavator... Je ne vois pas pourquoi je reste ici avec vous à dire du mal de Catherine... Vous ne l'aimez pas n'est-ce pas ?... Mais que vous a-t-elle fait ?

— Absolument rien. Il y a eu, ce soir, quinze ans que je n'ai vu Catherine. Elle avait deux ans alors. C'était une petite demoiselle à la mine éveillée, en petits pantalons... et trop jeune pour avoir des ennemis.

— Pourtant vous êtes son ennemie, madame Vavator, et vous vous asseyez à sa table, vous mangez son pain et son sel. Et vous parlez de sa mère comme si vous la détestiez. Est-ce à cause sa mère que vous haïssez la fille.

— C'est à cause de la mère ! répéta madame Vavator avec une amertume concentrée, qui produisit un effet presque répulsif chez son interlocuteur. Et vous, vous la haïssez pour elle-même.

Elle posa soudain sa petite main sur son bras et murmura ces mots à son oreille :

(A suivre.)

Bibliographie

L'Almanach du Drapeau pour 1902

Libret du Patriote, du Marin et du Soldat

L'Almanach du Drapeau dont on connaît le succès considérable et qui, sous un format réduit, contient tant de choses intéressantes et utiles vient de paraître pour 1902, à la Librairie Hachette et C^o.

A la fois agenda, album, livre d'enseignement et d'histoire, livre d'or et memento pratique, l'Almanach du Drapeau rassemble dans ses pages variées et pittoresques tout ce qui peut distraire et instruire. Parmi ses nombreux articles citons :

« Nos anciens Drapeaux ; les Maréchaux de France ; les points du Monde où la France a pris pied ; comment la France instruit ses soldats ; les conférences dans l'Armée ; le premier Jarret du monde ; concours de Gymnastique et de Tir en 1901 ; comment l'Armée passe les rivières ; l'Armée Anglaise ; la bataille du Haut des Aïrs ; la bataille du Fond des Fots ; nos Chefs morts au Champ d'honneur ; l'Épopée Sud-Africaine ; les Sonneries et leurs Paroles ; l'emplacement des Troupes et des Forces navales. »

Des primes magnifiques sont accordées à tous les lecteurs et de nombreux concours leur offrent pour 1.200 francs de prix dont, un piano, une bicyclette, un fusil de chasse, une montre en or, etc.

Chaque acheteur a droit à des billets de faveur dans de nombreux spectacles forains aussi bien en province qu'à Paris.

Enfin, avantage exceptionnel, du fait même de la possession d'un exemplaire de l'Almanach du Drapeau, on est assuré gratuitement, pendant un an, contre les accidents de chemins de fer, de voitures et autres moyens de transports.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6^e.

Sommaire du n^o 1489, du 7 décembre 1901. Diacinoscope audiphone, par Georges Vitoux. — Acclimatation de perroquets en Angleterre, par Henri Coupin. — Canonnières démontables à faible tirant d'eau, par Daniel Bollet. — L'arrangement des fleurs au Japon, par P. Hariot. — Exposition de l'aicool, par Lucien Périssé. — Périodicité des étoiles temporaires, par lieutenant-colonel Delauney. — Les figues de Smyrne, par E. Mas. — Concours de jouets, par G. Chalmarès. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 2 décembre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Photographie composite, par G. M. Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

JOURNAL DES DEMOISELLES

14, rue Drouot, Paris

Édition bimensuelle, couverture chamois paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Un an : Paris, 12 fr. ; départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Former des filles, des sœurs des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire — riches ou pauvres — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage, tel est le but que se propose le Journal des Demoiselles. Soixante-huit années d'un succès toujours croissant l'autorisent à croire qu'il ne s'en est jamais écarté.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce Journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles : œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de tra-

vaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

ELLE DONNE CHAQUE MOIS :

1^o 48 pages de texte : Instruction, Littérature, Éducation, Modes, Bibliographie, Revue musicale, etc. ; 2^o Un Album de 8 pages in-4^o ; Modes, Broderies et autres petits travaux avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins ; 3^o Une Feuille de Patrons, grandeur naturelle ou des Patrons découpés ; 4^o Une ou deux Gravures de Modes coloriées, soit 18 par an ; 5^o Un Modèle de tapisseries coloriées, ou une planche de petits travaux en couleurs.

LES AUTRES ANNEXES POUR 1900 SERONT :

Travaux variés sur étoffe : Sac à lorgnette, Fond de plateau ; Ornaments d'église : Chasuble, Pale ; Musique. — Motifs d'aquarelles. — Cartonnages divers. — Abat-jour. — Gravures d'art. — Calendrier. — Menuis. — Pyrogravure coloriée. — Tapisseries par signes. — Alphabets. — Chiffres enlacés.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal 14, rue Drouot.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Dans le but de faciliter les relations entre les régions desservies par les réseaux d'Orléans et du Midi, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie des chemins de fer du Midi, délivre des billets d'aller et retour à prix réduits, au départ de toute gare et station du réseau d'Orléans pour toute gare et pour certaines haltes du réseau du Midi et inversement.

Ces dispositions ne sont pas applicables de ou pour les haltes et arrêts dont les relations sont limitées, pour la délivrance des billets et l'enregistrement des bagages, à un nombre déterminé de ces réseaux.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0,

suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean,

Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.



DÉPÔT : Pharmacie FOURNIÉ, Place du Marché à Cahors.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D^r GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2 : 3 fr.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr. Or 125 fr.



FABRIQUE DE MONTRES GARANTIES

H. SARDA, 33, Quai Vell-Picard, BESANCON (Doubs). Envoi (gratuit et franco) des Catalogues illustrés de MONTRES OR, ARGENT, NICKEL, ACIER Régulateurs et Chronomètres — Cités et Sautots Catalogues spéciaux : 1^o de Pendules, Réveils, Cartels, Garantières de Cheminées, etc. 2^o de Bijouterie : Alliances, Bagues, Broches, Dormeus, Bracelets, etc., or, argent, doublé or.